

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1838

30 août 2007

SOMMAIRE

Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg)	88190	Medalliance	88203
Alkopharma S.à.r.l.	88180	Mirano S.A.	88218
Alpha I VC Sicar S.A.	88218	ML SSG Sàrl	88178
Ariaco Investment S.A.	88179	Neos Consulting S.A.	88202
Arolex GmbH	88179	N.G.E. S.A.	88216
Artemor S.à r.l.	88201	Noved S.A.	88186
ASAP Luxembourg S.A.	88187	OIH Environnement Holdings Europe S.à r.l.	88180
Bercat Investments	88187	Optotec S.A.	88217
BLF Consult S.A.	88189	Parkwood (Essen) S.à r.l.	88219
BLF Consult S.A.	88201	PATHFINDER Corporation	88211
Computerschoul S.à r.l.	88186	Pearl Participation S.A.	88178
Comunica S.A.	88200	Peculium Holding S.A.	88187
De Jonge S.à r.l.	88201	Pegasus Investments Sàrl	88203
Development Portisco S.A.	88180	Ring Immobilien A.G.	88188
Développement 2000 S.A.	88211	Riro Ventures S.à r.l.	88211
DHI Holding S.A.	88202	Sagelux S.A.	88217
Doucescal SA	88189	Sehelah S.A.	88181
Dynamic Networks S.A.	88181	Société du Parking de la Piscine Olympique S.A.	88179
Eletre S.à r.l.	88183	Société Européenne de Construction	88182
Facimb SA	88182	Spin Group S.A.	88188
GREENPEARL New Europe FUND (SI-CAV)	88212	Star-One S.A.	88211
Holding BEV S.A.	88188	Tech-Space	88210
Ibis S.A.	88178	Thierry Linster & Ivan Stupar Architectes, S.à r.l.	88217
Ilika S.à r.l.	88181	Top Diffusion S.A.	88201
Intertransports Lux S.à r.l.	88189	Unité Finance S.à r.l.	88179
Kainvest S.A.	88178	Via Moda Sàrl	88180
Kaltlux S.A.	88202	Virtual World Scan S.à r.l.	88183
Lamaco	88187	Virtual World Scan S.à r.l.	88182
La Société pour l'Utilisation Rationnelle et la Récupération de l'Energie	88188	Virtual World Scan S.à r.l.	88183
Leonest	88189	WestProfil	88186
Lobster S.à r.l.	88212		

Pearl Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 84.883.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007085712/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05949. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

ML SSG Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 77.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007085715/267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06516. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Ibis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 24.717.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IBIS S.A.

C. Bitterlich / F. Dumont

Administrateur, Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2007085716/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06410. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Kainvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 125.728.

Extrait des résolutions adoptées en date du 5 juillet 2007 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société
- Le siège social de la société est transféré du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach,
L-2168 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KAINVEST S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007086158/1211/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07516. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Ariaco Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 30.727.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARIACO INVESTMENT S.A.

FINDI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur, Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2007085719/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06408. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070094695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Société du Parking de la Piscine Olympique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 4A, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 87.933.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007085725/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06659. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070094576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Unité Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 107.688.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007085726/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06674. - Reçu 32 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070094579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Arolex GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 281, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 21.772.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007085741/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05729. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070094503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

OIH Environnement Holdings Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 119.584.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007085727/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01671. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Alkopharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 103.500.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007085728/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01670. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Via Moda Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 57, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 59.231.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour VIA MODA Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007085735/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06356. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Development Portisco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 110.558.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 janvier 2006 que:

- Le nombre d'administrateur est diminué de quatre à trois.
- Madame Martine Schaeffer a démissionné de sa fonction d'administrateur.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007086452/5878/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06518. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Ilika S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg-Kirchberg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 117.066.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour ILIKA SARL
Signature

Référence de publication: 2007085736/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06365. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Dynamic Networks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 196, rue de Hamm.
R.C.S. Luxembourg B 64.211.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour DYNAMIC NETWORKS S.A.
Signature

Référence de publication: 2007085737/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06367. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Sehelah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 94.951.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du jeudi 14 juin 2007

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 14 juin 2007 que:

- 1 - L'assemblée a décidé de fixer à nouveau, avec effet au 23 mai 2007, le siège social au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.
- 2 - L'Assemblée a décidé de nommer à nouveau, avec effet au 23 mai 2007, aux fonctions d'Administrateur les personnes suivantes:
 - Maître Bernard Felten, avocat, demeurant professionnellement 2, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg,
 - Maître Isabelle Girault, avocate, demeurant professionnellement 2, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg,
 - Monsieur Frédéric Collot, directeur financier, demeurant professionnellement 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007086147/320/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07575. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Facimb SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 115.612.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007085742/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05730. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Virtual World Scan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 89.038.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
PKF WEBER ET BONTEMPS
Reviseur d'Entreprises
Signatures

Référence de publication: 2007085746/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06714. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Société Européenne de Construction, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 33.800.

LIQUIDATION

Par jugement du 21 juin 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les liquidations commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE CONSTRUCTION S.A. (n° RCS B 33.800) dont le siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, a été dénoncé en date du 7 novembre 1996.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, 1^{er} juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Yamina Noura, avocat à la Cour, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire leur déclaration de créance au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg avant le 11 juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Copie conforme
Maître Y. Noura
Le liquidateur

Référence de publication: 2007086141/7518/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02476. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Virtual World Scan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 89.038.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
PKF WEBER ET BONTEMPS
Réviseur d'Entreprises
Signatures

Référence de publication: 2007085747/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06711. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Virtual World Scan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 89.038.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
PKF WEBER ET BONTEMPS
Réviseur d'Entreprises
Signatures

Référence de publication: 2007085748/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06708. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Eletre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 75.468.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of June.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- Mr Oyvind Ryber, private employee, residing in Stockholm (Sweden), 20, Norr Mälarstrand,
here represented by the company FIDUCIAIRE DES PME, a company incorporated under Luxembourg Laws, with registered office in L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 10.734,

duly represented by Mr Emmanuel Gregoris, private employee, residing professionally in L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, and Mr Théo Hollerich, private employee, residing professionally in L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener,
by virtue of a power of attorney given under private seal on May, 15, 2007;

2.- Mr Malcolm Borg, private employee, residing in Djursholm (Sweden), 17, Hildingavägen,
here represented by the company FIDUCIAIRE DES PME, prenamed,
duly represented by Mr Emmanuel Gregoris, and Mr Théo Hollerich, prenamed,
by virtue of a power of attorney given under private seal on May, 14, 2007;

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing persons, represented as here above stated, declare and request the notary to state that:

- They were, with Mr Peter Ekeroth, private employee, residing in Spanga (Sweden), the three initial members of the company ELETRE S.à r.l., having its registered office at L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener (hereinafter «the Company»), registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 75.468, incorporated by a deed of M^e Alex Weber, notary residing in Bascharage, on April 7, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n^o 581, dated August 16, 2000.

- The corporate capital is set at EUR 12,600.- (twelve thousand six hundred Euro) represented by 126 (one hundred and twenty-six) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, fully subscribed and entirely paid up, which were divided between the three members as follows:

1.- Mr Oyvind Ryber, prenamed, forty-two corporate units,	42
2.- Mr Malcolm Borg, prenamed, forty-two corporate units,	42
3.- Mr Peter Ekeroth, prenamed, forty-two corporate units,	42
Total: one hundred and twenty-six corporate units,	126

- It results from a deed under private seal, dated on December 14, 2005, duly recorded on January 31, 2006 and filed with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) on February 3, 2006, entered into between the three members of the Company, in the presence of the Company itself, that Mr Peter Ekeroth, prenamed, has transferred his forty-two (42) corporate units of the Company to Mr. Oyvind Ryber and to Mr Malcolm Borg, prenamed, up to 50% each one.

Consequently the appearing persons are the two sole members of the Company.

- In their capacities as sole members of the Company, they have resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- The members declare that they are perfectly aware of the financial situation and the Company's articles of association.

- The members give discharge to the manager of the Company for the execution of his mandate until the present day.

- The members acting as liquidators, declare having settled all the Company's liabilities and will be personally answerable for all the Company's debts and undertakings, even currently unknown.

- The members are thus vested with all the assets of the Company and undertake to settle all and any liabilities of the terminated Company, even currently unknown;

- Following the above-resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- The members declare that the Company is not owner of a real estate in the Grand Duchy of Luxembourg;

- The members declare that they are the beneficial owners of the Company;

- The books and Company's documents will be kept at L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, for five years.

Expenses

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present meeting, is estimated at one thousand euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn-up in Luxembourg-Bonnevoie, in the Office, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Oyvind Ryber, employé privé, demeurant à Stockholm (Suède), 20, Norr Mälarstrand;

ici représenté par la société FIDUCIAIRE DES PME, une société constituée sous le droit luxembourgeois, avec siège social à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 10.734,

dûment représentée par Monsieur Emmanuel Gregoris, employé privé, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, et Monsieur Théo Hollerich, employé privé, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 mai 2007.

2.- Monsieur Malcolm Borg, employé privé, demeurant à Djursholm (Suède), 17, Hildingavägen,

ici représenté par la société FIDUCIAIRE DES PME, prénommée,

dûment représentée par Monsieur Emmanuel Gregoris, et Monsieur Théo Hollerich, prénommés, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 mai 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire, agissant ès-dite qualité et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement.

Les personnes comparantes, représentés comme ci-avant exposé, déclarent et requièrent le notaire d'acter que:

- Ils étaient, avec Monsieur Peter Ekeroth, employé privé, demeurant à Spanga (Suède), les trois associés fondateurs de la société ELETRE S.à r.l., ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, (ci-après «la Société»), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 75.468, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, le 7 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 581 du 16 août 2000

- Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.600,- (douze mille six cents euros) représenté par 126 (cent vingt-six) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées, lesquelles étaient divisées entre les associés comme suit:

1.- Monsieur Oyvind Ryber, prénommé, quarante-deux parts sociales,	42
2.- Monsieur Malcolm Borg, prénommé, quarante-deux parts sociales,	42
3.- Monsieur Peter Ekeroth, prénommé, quarante-deux parts sociales,	42
Total: cent vingt-six parts sociales,	126

- Il résulte d'un acte sous seing privé date du 14 décembre 2005, dûment enregistré le 31 janvier 2006 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 3 février 2006, signé entre les trois associés de la Société, en présence de la Société, que Monsieur Peter Ekeroth, prénommé, a cédé ses quarante-deux (42) parts sociales de la Société à Monsieur Oyvind Ryber et à Monsieur Malcolm Borg, prénommés, à hauteur de 50% chacun.

Par conséquent, les personnes comparantes sont les deux seuls associés de la Société.

- En leurs qualités de seuls associés de la Société, ils ont décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- Les associés déclarent qu'ils ont toute connaissance de la situation financière et des statuts de la Société;

- Les associés donnent décharge pleine et entière au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;

- Les associés, en leurs qualités de liquidateurs de la Société déclarent avoir réglé tout le passif de la Société, et qu'ils seront personnellement responsables de toutes les dettes et de tous les engagements de la Société, même actuellement inconnus;

- Les associés sont donc investis de tout l'actif de la Société et s'engagent à régler tout et n'importe quel passif éventuel de la Société dissoute, même actuellement inconnu;

- Suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- Les associés déclarent que la Société n'est pas propriétaire d'un bien immobilier au Grand-Duché de Luxembourg;

- Les associés déclarent qu'ils sont les bénéficiaires économiques de la Société;

- Les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

Frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et charges à payer par la Société suite à la présente assemblée, est estimé à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et, à la requête des mêmes personnes, en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, à la date mentionnée en tête de ce document.

Et lecture faite aux mandataires, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Gregoris, T. Hollerich, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007. Relation: LAC/2007/13982. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 2 juillet 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007086696/222/132.

(070096397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Computerschoul S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5710 Aspelt, 43, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 96.198.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.
FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING
Signature

Référence de publication: 2007085753/800/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01819. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Noved S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 64.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES
Signature

Référence de publication: 2007085754/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06808. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

WestProfil, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 109.089.

Bei der Generalversammlung am 12. Juni 2007 wurden folgende Änderungen im Verwaltungsrat beschlossen:

- Herr Norbert Lersch, Vorsitzender des Verwaltungsrates, geschäftsansässig 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, bis zur Generalversammlung im Jahre 2008
- Herr Stefan Schlicher, stellvertretender Vorsitzender des Verwaltungsrates, geschäftsansässig 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, bis zur Generalversammlung im Jahre 2008
- Herr Joachim Döring, Mitglied des Verwaltungsrates, geschäftsansässig 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, bis zur Generalversammlung im Jahre 2008
- Herr Frank Lendorf, Mitglied des Verwaltungsrates, geschäftsansässig 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, bis zur Generalversammlung im Jahre 2008
- Herr Roman Weißkopf, Mitglied des Verwaltungsrates, geschäftsansässig 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, bis zur Generalversammlung im Jahre 2008.
- Herr Christian Klar, geschäftsansässig 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, hat sein Mandat im Verwaltungsrat mit Wirkung vom 16. April 2007 niedergelegt.

Als Wirtschaftsprüfer wurde, ebenfalls am 12. Juni 2007 und bis zur Generalversammlung im Jahre 2008, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, gewählt.

22. Juni 2007.
WestProfil SICAV
S. Schlicher / K. Hain

Référence de publication: 2007086427/1955/27.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10241. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Peculium Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 64.242.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social, le 29 juin 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 29 juin 2007 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur Bernard Felten à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007085761/1212/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06260. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Bercat Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 46.105.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007085779/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03209. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Lamaco, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 25.097.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007085781/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01136. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

ASAP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5212 Sandweiler, 7, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 70.791.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sandweiler, le 23 juillet 2007.

Pour ASAP LUXEMBOURG S.A.

G. Dellandrea / P. Gindt

Administrateur Technique / Administrateur Délégué

Référence de publication: 2007085960/3495/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08056. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Ring Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 35.784.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007085958/307/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06823. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

SURRE, La Société pour l'Utilisation Rationnelle et la Récupération de l'Energie, Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 137, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 28.677.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SURRE S.A.

T. Lentz

Référence de publication: 2007085959/2157/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03478. - Reçu 48 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Spin Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 114.666.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007085961/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04475. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Holding BEV S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 66.094.

Le siège social de la société, fixé jusqu'alors au 180, rue des Aubépines, L-Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 15 juin 2007.

Les administrateurs M. Guy Baumann, Jean Bodoni, Guy Kettmann ainsi que le commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. se sont démis de leurs fonctions le même jour.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Day-Royemans / L. Heck

Vice-President

Référence de publication: 2007086144/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05056. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Doucescal SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 109.208.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2007085963/1488/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF07979. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Intertransports Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 13-17, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 71.718.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2007085964/1488/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07147. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

BLF Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9972 Lieler, 46, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 107.601.

Extrait de l'Assemblée Générale extraordinaire du 15 décembre 2006

«Nouvelle adresse du siège social est à L-9972 Lieler, Hauptstrooss 46»

Lieler, le 15 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007086125/800963/12.

Enregistré à Diekirch, le 18 juillet 2007, réf. DSO-CG00198. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070095807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Leonest, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 103.325.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2007

Décisions

Les actionnaires ont décidé unanimement:

- 1) D'accepter la démission de la Sàrl SEREN en tant qu'administrateur de la société et administrateur-délégué:
- SEREN Sàrl, 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, R.C.S. Luxembourg: B 110.588
- 2) De nommer les 3 administrateurs suivants:
- Mr Alessandro Notari, Via Riserva Grande 175, I-00196 Roma, né le 20 novembre 1968 à Rome (I)
- Mr Giuseppe Gentile, Via S. Rocco 22, I-21013 Gallarate, né le 24 octobre 1942 à Cita di Castello (I)
- Mr Fabio Perrucci, Via Andrea Doria 79, I-00196 Roma, né le 15 janvier 1971 à Roma (I)
- 3) De nommer Mr Alessandro Notari en tant qu'administrateur-délégué

Fait à Wiltz.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007086130/825/22.

Enregistré à Diekirch, le 2 juillet 2007, réf. DSO-CG00005. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070095508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 129.880.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of June,

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- Mr. Jean-Michel Paul, director, born on 25 September 1969, in Brussels, Belgium, residing at 10, Hillcrest, 51-57 Ladbroke Grove, W11 3AX London, United Kingdom,

duly represented by Mr. Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 26 June 2007.

2.- Mr. Ilann Dwek, private employee, born on 27 July 1978, in Geneva, Switzerland, residing at 50, Cleveland Square, Flat K, W2 6DB London, United Kingdom,

duly represented by Mr. Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 26 June 2007.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of association of a société anonyme, which they declare organised among themselves as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscriber and all those who may become holders of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme under the name of ACHERON PORTFOLIO CORPORATION (LUXEMBOURG) (hereinafter the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

The Company may carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by a resolution of the board of directors. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

If the board of directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at fifty thousand USD (USD 50,000.-) consisting of twenty-five thousand (25,000) shares having a par value of two USD (USD 2.-) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

Art. 6. All shares of the Company shall be issued in registered form.

The issued shares shall be entered into the shareholder's register which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each holder of shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the shareholder's register evidences his right of ownership of such shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the board of directors, or in case the Company is managed by one single director, by such director. The signatures shall be either manual or printed.

Any transfer of shares shall be recorded in the shareholders' register by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the shareholders' register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the board of directors or by one or several persons duly authorised therefore by the board of directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the shareholders' register.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the shareholders' register and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the shareholders' register by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the shareholders' register by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company recognizes only one single holder per share. In case one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

C. Board of directors

Art. 7. The Company shall be managed by a board of directors consisting of three members at least, who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at the general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if its noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold their office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 8. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of directors may also choose a secretary, who need not to be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of directors.

The chairman shall preside over all meetings of the board of directors, but in his absence, the members of the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or facsimile or e-mail of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or facsimile or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, facsimile, or e-mail another director as his proxy. A director may represent more than one of his colleagues.

The board of directors may deliberate or act validly only if a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by such means of communication shall constitute presence in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the company.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. If the Company is managed by one single director, the latter shall sign the minutes.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 10. The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors or by written consent in accordance with article 8 hereof.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The Company is validly bound vis-à-vis third parties, by the joint signatures of at least two directors, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated for specific transactions by the board of directors. If the Company is managed by one single director, the Company is validly bound vis-à-vis third parties by the sole signature of the single director, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated for specific transactions by the single director.

Art. 12. The board of directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The board of directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The board of directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 13. In case of a conflict of interests of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interests, he must inform the board of directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations regarding the item of the agenda of the meeting for which he is conflicted. He may take part in the deliberations regarding the other items on the agenda.

At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

D. General meetings of shareholders

Art. 14. Any regularly constituted meeting of shareholders of the company shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company. If the Company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders is convened by the board of directors.

It must be convened following the request of the shareholders representing at least ten per cent (10 %) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10 %) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such requests must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the first Monday of the month of June of each year at 10 a.m.

If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal, three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior the general meeting which they are related to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast.

The board of directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

E. Supervision

Art. 15. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The statutory auditor(s) shall be appointed and dismissed by the general meeting of shareholders. Their term of office may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) may be re-appointed for successive terms. Pursuant to certain condition, the statutory auditor(s) may be replaced by one or several réviseurs d'entreprise.

F. Financial year - Profits

Art. 16. The accounting year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed

capital of the company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

G. Liquidation

Art. 18. In the event of dissolution of the company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

H. Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 19. These articles of incorporation may be amended from time to time by the general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

I. Applicable Law

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Art. 21. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Transitory provisions

- 1) The first accounting year shall begin at the date of incorporation and shall terminate on the 31 December 2007.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2008.

Subscription and payment

The twenty-five thousand (25,000) shares have been subscribed as follows:

- Mr. Jean-Michel Paul, prequalified, has subscribed twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of two USD (USD 2.-) each for an amount of twenty-five thousand USD (USD 25,000.-), entirely paid up in cash and entirely allocated to the share capital; and
- Mr. Ilann Dwek, prequalified, has subscribed twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of two USD (USD 2.-) each for an amount of twenty-five thousand USD (USD 25,000.-), entirely paid up in cash and entirely allocated to the share capital.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifty thousand USD (USD 50,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

For the purpose of the registration, the amount of fifty thousand USD (USD 50,000.-) is valued at thirty-seven thousand one hundred and ninety-two Euro and seventy Cent (EUR 37,192.70).

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.-

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies have been fully observed.

Resolution of the sole shareholder

The sole shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions.

First resolution

The above mentioned persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three and the number of statutory auditors at one.
2. The following persons are appointed Directors for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 2012.
 - M. Philippe Haquenne, director, born in Mons (Belgium), on 15 January 1948, residing at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg;

- M. Eddy Dôme, directeur, born in Waremme (Belgium), on 16 August 1965, residing at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg; and

- Ms. Bouchra Akhertous, private employee, born in Mont-Saint-Martin (France), on 8 October 1974, residing at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder resolves to elect FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l., with registered office at 17, rue des Jardiniers, B.P. 2650 L-1026 Luxembourg as statutory auditor of the Company for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 2007.

Third resolution

The registered office of the Company is set at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his first and surnames, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Michel Paul, administrateur, né le 25 septembre 1969, à Bruxelles, Belgique, demeurant à 10, Hillcrest, 51-57 Ladbroke Grove, W11 3AX Londres, Royaume Uni,

ici représentée par Monsieur Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 juin 2007.

2.- Monsieur Ilann Dwek, employé privé, né le 27 juillet 1978, à Genève, Suisse, demeurant à 50, Cleveland Square, Flat K, W2 6DB Londres, Royaume-uni,

ici représentée par Monsieur Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 juin 2007.

Les procurations signées ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination ACHERON PORTFOLIO CORPORATION (LUXEMBOURG) (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra procéder à des emprunts sous quelque forme que ce soit et de quelque nature que ce soit, de même qu'elle pourra émettre des titres et des obligations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital souscrit de cinquante mille USD (USD 50.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de deux USD (USD 2,-) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmentés ou réduits par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, aux conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 6. Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du conseil d'administration ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. Les signatures pourront être manuscrites ou imprimées.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert accepté par la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement désigné à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en avait été émis un. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du conseil d'administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le conseil d'administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Dans l'hypothèse où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être le siège social de la Société ou toute autre adresse inscrite au registre des actionnaires, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, démembrés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions.

C. Gestion

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Toutefois, si la Société est constituée par un seul actionnaire ou s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs ait été élus. Les administrateurs sortant peuvent être réélus.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil d'administration.

Le président préside les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, les membres du conseil d'administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil d'administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Dans l'hypothèse où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur ou contre une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une vidéoconférence ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'y participer pleinement et activement. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 10. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir adopter les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'au moins deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le seul membre du conseil d'administration.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires

susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Lorsque surgit le cas d'un conflit d'intérêts avec un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire n'est pas constitutif d'un conflit d'intérêts, cet administrateur doit informer le conseil d'administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au conseil d'administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part aux délibérations se rapportant au point de l'ordre de jour de la réunion pour lequel le conflit existe. Il pourra prendre part aux délibérations se rapportant aux autres points inscrits à l'ordre du jour. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution soumise au vote, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

D. Assemblées générales des actionnaires

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10 %) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10 %) du capital social de la Société peut requérir le conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin de chaque année à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable luxembourgeois suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera son président et ce dernier présidera l'assemblée. Le président désignera un secrétaire qui sera chargé de dresser le procès-verbal de l'assemblée.

Les sujets traités lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux sujets inscrits à l'ordre du jour (dans lequel seront inscrits tous les sujets requis par la loi) et les transactions se rapportant à ces points.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et de pleinement et activement à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être mandataire.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur un amendement à apporter aux statuts, dans le cas duquel ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

E. Surveillance

Art. 15. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui peuvent être des actionnaires ou non. Le(s) commissaire(s) est (sont) désigné(s) et révoqué(s) par l'assemblée générale des actionnaires. La durée de leur fonction ne peut excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) peut (peuvent) être réélu(s) pour un nouveau mandat. Sous certaines conditions, le(s) commissaire(s) peut (peuvent) être remplacé(s) le cas échéant par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

F. Exercice financier - Bénéfices

Art. 16. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Sur les bénéfices annuels nets de la société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que le montant atteindra dix pour cent (10 %) du capital souscrit de la société et aussi longtemps qu'il sera maintenu, comme cela est énoncé à l'article 5 des présentes ou comme le capital social pourra le cas échéant être augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 5 des présentes.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du gérant, décidera la manière dont le restant des bénéfices annuels nets sera affecté.

Des dividendes provisoires pourront être distribués par le gérant en observant les dispositions légales.

G. Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires et qui peuvent être des personnes physiques ou morales. Ils sont nommé(s) par l'assemblée générale qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

H. Modification des statuts

Art. 19. Les présents statuts pourront être modifiés, périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

I. Loi applicable

Art. 20. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 21. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2008.

Souscription et Libération

Les vingt-cinq mille (25.000) actions ont été souscrites de la manière suivante:

- Monsieur Jean-Michel Paul, préqualifié, a souscrit douze mille cinq cents (12.500) actions ayant une valeur nominale de deux USD (USD 2,-) chacune pour un montant total vingt-cinq mille USD (USD 25.000,-), entièrement payé en numéraire et entièrement alloué au capital social; et

- Monsieur Ilann Dwek, préqualifié, a souscrit douze mille cinq cents (12.500) actions ayant une valeur nominale de deux USD (USD 2,-) chacune pour un montant total vingt-cinq mille USD (USD 25.000,-), entièrement payé en numéraire et entièrement alloué au capital social.

Les actions ainsi souscrites ont été entièrement payé en numéraire de telle sorte que le montant de cinquante mille USD (USD 50.000,-) est à présent à la disposition de la Société tel que justifié au notaire instrumentant.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de cinquante mille USD (USD 50.000,-) est évalué à trente-sept mille cent quatre-vingt-douze Euros et soixante-dix Cents (EUR 37.192,70).

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 2.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.
2. Les personnes suivantes ont été nommées Administrateurs pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle réunie pour approuver les comptes de l'exercice social de l'année 2012.
 - Monsieur Philippe Haquenne, Directeur, né le 15 janvier 1948 à Mons (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg;
 - Monsieur Eddy Dôme, Directeur, né le 16 août 1965, à Waremme (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg; et
 - Mademoiselle Bouchra Akhertous, employée privée, née le 8 octobre 1974 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l., dont le siège social se situe au 17, rue des Jardiniers, B.P. 2650, L-1026 Luxembourg comme commissaire de la Société pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle réunie pour approuver les comptes de l'exercice social de l'année 2007.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date à la date susmentionnée.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: J.-B. Beauvoir-Planson, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, Relation: LAC/2007/16234. — Reçu 372,08 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007088431/242/588.

(070098423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Comunica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9972 Lieler, Maison 25.

R.C.S. Luxembourg B 95.286.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086127/800270/12.

Enregistré à Diekirch, le 12 juillet 2007, réf. DSO-CG00123. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070095789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Top Diffusion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9972 Lieler, Maison 25.

R.C.S. Luxembourg B 99.757.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086128/800105/12.

Enregistré à Diekirch, le 12 juillet 2007, réf. DSO-CG00122. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070095794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

BLF Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9972 Lieler, 46, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 107.601.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086129/800963/12.

Enregistré à Diekirch, le 18 juillet 2007, réf. DSO-CG00197. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070095801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Artemor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 794.550,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 120.986.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Gérant unique de la Société ARTEMOR S.à r.l. prise en date du 16 mai 2007 que le siège social de la Société est transféré du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARTEMOR S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007086155/1211/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06917. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

De Jonge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9632 Alscheid, 20, Um Bëchel.

R.C.S. Luxembourg B 100.318.

Les documents de clôture d'année 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DE JONGE S.à r.l.
AREND & PARTNERS S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007086131/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06945. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Neos Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 100.971.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 19 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086132/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 10 juillet 2007, réf. DSO-CG00089. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070095470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Kaltlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 99.126.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 19 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086133/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 10 juillet 2007, réf. DSO-CG00088. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070095473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

DHI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 25.881.

LIQUIDATION

Par jugement du 21 juin 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les liquidations commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme DHI HOLDING S.A. (n° RCS B 25.881), dont le siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, a été dénoncé en date du 14 novembre 1991.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, 1^{er} juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Yamina Noura, avocat à la Cour, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire leur déclaration de créance au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg avant le 11 juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Y. Noura
Le liquidateur

Référence de publication: 2007086138/7518/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02470. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Medalliance, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 114.329.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 19 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086134/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 10 juillet 2007, réf. DSO-CG00087. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070095476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Pegasus Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 129.904.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the fifteenth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 9, Columbus centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and being registered under number 325948,

represented by Mrs. Raymonde Jallon, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 11 June 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name PEGASUS INVESTMENTS Sàrl (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, manage-

ment and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies in which it has a direct or indirect interest to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the known creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, PALLISTER HOLDINGS LIMITED, pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

SOLON DIRECTOR LIMITED, a company incorporated under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, with registered office at Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas.

2. The registered office of the Company is set at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, une société constituée selon les lois des British Virgin Islands, ayant son siège social au 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée sous le numéro 325948

Ici représentée par Madame Raymonde Jallon, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 11 juin 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination PEGASUS INVESTMENTS Sàrl (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-proprétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'(ne) est(sont) pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant, ou, par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants.

Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers identifiés de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémuné-

ration. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, PALLISTER HOLDINGS LIMITED, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille neuf cent euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- SOLON DIRECTOR LIMITED, une société constituée selon les lois du Commonwealth of the Bahamas, ayant son siège social à Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas.

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Jallon, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, Relation: LAC/2007/14618. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007088434/242/413.

(070098727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Tech-Space, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.464.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 19 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086135/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 10 juillet 2007, réf. DSO-CG00085. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070095479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Star-One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 98.455.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 19 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086136/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 18 juillet 2007, réf. DSO-CG00195. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070095482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

PATHFINDER Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 108.137.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 19 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086137/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 18 juillet 2007, réf. DSO-CG00196. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070095487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Riro Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 109.892.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Gérant unique de la Société RIRO VENTURES S.à r.l. prise en date du 16 mai 2007 que le siège social de la Société est transféré du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RIRO VENTURES S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007086156/1211/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06916. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Développement 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 68.119.

LIQUIDATION

Par jugement du 21 juin 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les liquidations commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme DEVELOPPEMENT 2000 S.A. (n° RCS B 68.119), dont le siège social à L-8057 Bertrange, 9, rue du chemin de fer, a été dénoncé en date du 28 décembre 1998.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, 1^{er} juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Yamina Noura, avocat à la Cour, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire leur déclaration de créance au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg avant le 11 juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Y. Noura

Le liquidateur

Référence de publication: 2007086139/7518/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02472. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

GREENPEARL New Europe FUND (SICAV), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.881.

—
LIQUIDATION

Par jugement du 21 juin 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les liquidations commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme GREENPEARL NEW EUROPE FUND (SICAV) (n° RCS B 98.881), avec le siège social à L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, 1^{er} juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Yamina Noura, avocat à la Cour, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire leur déclaration de créance au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg avant le 11 juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Y. Noura

Le liquidateur

Référence de publication: 2007086140/7518/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02475. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Lobster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.800.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.196.

—
In the year two thousand and six, on the eighteenth of July,

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LOBSTER HOLDING S.à r.l., having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 116.680 (the «Sole Shareholder»).

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the Sole Shareholder of the company LOBSTER S.à r.l., having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 116.196, incorporated by deed of M^e Joseph Elvinger, notary on the 7th day of April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 12 July 2006 number 1342, page 64382.

The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

The meeting opens at 3:00 p.m.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,800,000.-, so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 12,500.- to EUR 1,812,500.-, by the creation and issue of 72,000 new shares with a par value of EUR 25.- each (the «New Shares»), in consideration of the contribution in kind of all the assets and liabilities of LOBSTER HOLDING S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg (LUXCO 1) (the «Contribution»), subject to the payment of a share premium globally amounting to EUR 5,330,561.03, to be allocated to an available reserve account of the Company (the «Share Premium»).
2. Subscription of the New Shares by LUXCO 1 and payment for such New Shares for the consideration of the Contribution, including the Share Premium.
3. Fix rate exemption request pursuant to Article 4-1 of the Act dated 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.
4. Decision to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500.- in order to reduce it from its amount of EUR 1,812,500.- (following the above resolutions) to EUR 1,800,000.- by the cancellation of the 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- each held by the Company in its portfolio;
5. Amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company, so as to reflect the taken decisions.
6. Miscellaneous

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of EUR 1,800,000.-, so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 12,500.- to EUR 1,812,500.-, by the creation and issue of 72,000 new shares with a par value of EUR 25.- each (the «New Shares»), in consideration of the contribution in kind of all the assets and liabilities of LOBSTER HOLDING S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg (LUXCO 1) (the «Contribution»), subject to the payment of a share premium globally amounting to EUR 5,330,561.03, to be allocated to an available reserve account of the Company.

Subscription and payment

Thereupon intervenes LOBSTER HOLDING Sàrl in its capacity as contributor, here represented by Mr Patrick van Hees, lawyer, residing professionally in Mersch, by virtue of a proxy given under private seal who, after having stated that his principal has full knowledge of the Articles of the Company, declares to subscribe in the name of his principal, LOBSTER HOLDING Sàrl (the «Subscriber») to the ownership of 72,000 New Shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, for a total amount of EUR 1,800,000.- including a total share premium of EUR 5,330,561.03, to be allocated to an available reserve account of the Company and have them fully paid up by contribution in kind, consisting of all of the assets and liabilities (entire property) of the Subscriber.

The entire property of LOBSTER HOLDING Sàrl is valued at its fair market value at EUR 7,130,561.03.

All these assets and liabilities contributed (universality) are documented in the form of a balance sheet, which will remain here annexed, signed by the management of the Company, and hereafter reproduced in order to be an integral part of the deed (the «Balance Sheet»). The description of such assets and liabilities contributed to the Company has further been confirmed in a valuation report executed by the management of the Company (the «Valuation Report»).

In addition to the items appearing in the Balance Sheet, the assets and liabilities of the Subscriber are contributed with all the rights, commitments and obligations which could be attached thereto and any and all additional assets and liabilities not mentioned because unknown, held by the Subscriber, that would exist at the date hereof, are contributed with all rights, titles, commitments and obligations, which would be attached thereto in any manner whatsoever.

Effective implementation of the contribution

The Subscriber here represented as stated here-above, expressly declares that all formalities in any concerned country in relation with the transfer in favour of the Company of any element composing its assets and liabilities will be carried out within the best delays in each country as far as it will be concerned in order to duly formalize the transmission of all the assets and liabilities of the Subscriber of and to render it effective anywhere and towards any third party.

Board of managers of the company's intervention

Thereupon intervenes the board of managers of the Company (the «Board of Managers»), here represented by Mr Patrick van Hees, pre-named, by virtue of a proxy granted under the Valuation Report, which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of its responsibility, legally engaged as Board of Managers of the here above described contribution in kind, the Board of Managers expressly agrees with the description of the contribution in kind, with its valuation corresponding to the market value, with the effective transfer of the all assets and liabilities of the Subscriber, and confirms the validity of the subscription and payment, as documented by the Valuation Report, a copy of which has been signed by the appearing party to be registered with this deed.

The Board of Managers is of the opinion that the value of the contribution in kind (corresponding to the market value) as described above in exchange of 72,000 New Shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each in the

Company and payment of the Share Premium, will correspond at least to the value of the new shares to be issued, and that, accordingly, the Company may issue a total of 72,000 New Shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each to the Subscriber.

Request for an exemption from proportional capital tax

The appearing party refers to Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as amended, which provides for an exemption from proportional capital tax. The appearing party state that the conditions of same legal provisions on the exemption from capital tax (droit d'apport) have been fulfilled given that Lobster Holding Sàrl, being a company resident in the European Union, has contributed to the Company all its assets and liabilities. Hence, the appearing party formally claims for the benefit of the exemption from capital contribution tax on the herefore mentioned contribution in kind, together with the shares that will be issued.

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges that following the contribution made under the second resolution, the Company holds 500 (five hundred) shares of EUR 25.- each in its share capital.

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500.- in order to reduce it from its amount of EUR 1,812,500.- (following the above resolutions) to EUR 1,800,000.- by the cancellation of the 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- each held by the Company in its portfolio.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles regarding the share capital, so as to reflect the taken decisions under the second and the third resolutions and to adapt the subsequent definitions, which shall now read as follows:

«5.1 The issued share capital of the Company is set at one million eight hundred thousand Euros (EUR 1,800,000.-) divided into seventy-two thousand (72,000) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand and five hundred euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed at 4:00 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prenominal in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

LOBSTER HOLDING S.à r.l., ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B116.680 (l'«As-socié Unique»).

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare être l'associé unique de la société LOBSTER S.à r.l., ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B116.196, constituée suivant acte reçu par le notaire M^e Joseph Elvinger en date du 7 avril 2006, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12 juillet 2006, numéro 1342, page 64382.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures.

L'Associé Unique a donc requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

Agenda:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.800.000.- en vue de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500.- à EUR 1.812.500.- par la création et l'émission de 72.000 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), en contrepartie de l'apport en nature de tous les actifs et de tous les passifs de LOBSTER HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité

limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg (LUXCO 1) (l'«Apport»), sous réserve du paiement d'une prime d'émission s'élevant en totalité à EUR 5.330.561,03, à être affectée à un compte de réserve disponible de la Société (la «Prime d'Emission»).

2. Souscription des Nouvelles Parts Sociales par LUXCO 1 et paiement de ces Nouvelles Parts Sociales par la contrepartie de l'Apport, y compris la prime d'émission.

3. Demande d'exemption de taux fixe conformément à l'Article 4-1 de la Loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, laquelle prévoit une exemption du droit d'apport.

4. Décision de diminuer le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500,- afin de le réduire de son montant de EUR 1.812.500,- (suite aux résolutions ci-dessus) à EUR 1.800.000,- par l'annulation de 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune détenues par la Société dans son portefeuille.

5. Modification de l'Article 5 des Statuts afin de refléter les décisions prises.

6. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.800.000,- en vue de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,- à EUR 1.812.500,- par la création et l'émission de 72.000 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), en contrepartie de l'apport en nature de tous les actifs et de toutes les dettes de LOBSTER HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg (LUXCO 1) (l'«Apport»), sous réserve du paiement d'une prime d'émission s'élevant en totalité à EUR 5.330.561,03, à être affectée à un compte de réserve disponible de la Société (la «Prime d'Emission»).

Souscription et paiement

Intervient LOBSTER HOLDING S.à r.l. en sa capacité d'apporteur, ici représenté par Monsieur Patrick van Hees, juriste, résidant professionnellement à Mersch, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Qui, après avoir exposé que son mandant a une connaissance complète des Statuts de la Société, déclare souscrire au nom de son mandant, LOBSTER HOLDING S.à r.l. (le «Souscripteur») à la propriété de 72.000 Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, pour un montant total de EUR 1.800.000,- y compris une prime d'émission totale de EUR 5.330.561,03 à être affectée à un compte de réserve disponible de la Société et à les payer par apport en nature, consistant en tous les actifs et tous les passifs (entière propriété) du Souscripteur.

L'entière propriété de LOBSTER HOLDING S.à r.l. est évaluée à sa juste valeur marchande de EUR 7.130.561,03.

Tous ces actifs et passifs apportés (universalité) sont repris sous la forme d'un bilan, qui restera ici annexé, signé par la gérance de la Société, et ci-après reproduit pour former partie intégrale à l'acte (le «Bilan»). La description de tels actifs et dettes apportés à la Société a par ailleurs été confirmée dans un rapport d'évaluation signé par un Gérant de la Société (le «Rapport d'Evaluation»).

En sus des éléments représentés dans le Bilan, les actifs et les passifs du Souscripteur sont apportés avec tous les droits, engagements et obligations qui pourraient y être attachés et tout ou partie de tout autre actif ou passif non mentionnés car inconnus, détenus par le Souscripteur, qui pourraient exister à la présente date, sont apportés avec tous les droits, titres, engagements et obligations qui leur sont attachés sous quelque forme que ce soit.

Réalisation effective de l'apport

Le Souscripteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que toutes les formalités, dans l'un quelconque des pays concernés, en relation avec le transfert en faveur de la Société de tout élément composant ses actifs et ses dettes seront accomplies dans les meilleurs délais dans chaque pays pour autant qu'il soit concerné en vue de formaliser dûment la transmission de tous les actifs et de toutes les dettes du Souscripteur et de la rendre effective partout et à l'égard de toute tierce partie.

Intervention du conseil de gérance de la société

Ce sur quoi le Conseil de Gérance de la Société (le «Conseil de Gérance»), ici représenté par Monsieur Patrick van Hees, précité, en vertu d'une procuration lui donnée dans le cadre du Rapport d'Evaluation, qui restera annexé.

Reconnaissant avoir été préalablement informé de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé comme Conseil de Gérance de l'apport en nature décrit ci-dessus, le Conseil de Gérance marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation correspondant à la valeur marchande, avec le transfert effectif de tous les actifs et dettes du Souscripteur, et confirme la validité de la souscription et du paiement, tels qu'indiqués par le Rapport d'Evaluation, dont une copie a été signée par la partie comparante et doit être enregistrée avec le présent acte.

Le Conseil de Gérance est de l'avis que la valeur de l'apport en nature (correspondant à la valeur du marché) tel que décrit ci-dessus, en échange de 72.000 Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune dans la Société et le paiement de la Prime d'Emission, correspondra au moins à la valeur des Nouvelles Parts Sociales à émettre, et que, en conséquence, la Société peut émettre un total de 72.000 Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune au profit du Souscripteur.

Demande en exemption du droit d'apport proportionnel

La partie comparante se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exemption de la taxe de capital proportionnel. La partie comparante déclare que les conditions des mêmes dispositions légales sur l'exemption du droit d'apport ont été remplies étant entendu que LOBSTER HOLDING S.à r.l., étant une société résidente dans l'Union Européenne, a apporté à la Société tous ses actifs et toutes ses dettes. Par conséquent, la partie comparante demande formellement à pouvoir bénéficier de l'exemption du droit d'apport sur l'apport en nature mentionné ci-avant, ensemble avec les parts sociales qui seront émises.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que suite à l'apport fait dans la première résolution, la Société détient 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- chacune dans son capital social.

L'Associé Unique décide de diminuer le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500,- afin de le réduire de son montant de EUR 1.812.500,- (suite à la résolution ci-dessus) à EUR 1.800.000,- par l'annulation de 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune détenues par la Société dans son portefeuille.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'Article 5.1 des Statuts concernant le capital social, afin de refléter les décisions prises aux deuxième et troisième résolutions et d'adapter les définitions subséquentes, lequel aura désormais la teneur suivante:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million huit cent mille Euros (EUR 1.800.000,-) représenté par soixante-douze mille (72.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, ayant toutes été payées intégralement.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ trois mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne prenant la parole, la séance est clôturée à seize heures.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête de la même personne comparante, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise sera prépondérante

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, la-dite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 juillet 2006, vol. 437, fol. 72, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 septembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007087330/242/225.

(070097296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

N.G.E. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 70.483.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2007, les sociétés anonymes LANNAGE S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130, KOFFOUR S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 86.086 et VALON S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143 ont été nommées administrateurs en remplacement de EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

La société anonyme AUDIT TRUST S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.115 a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., démissionnaire.

Les nouveaux administrateurs et commissaire aux comptes sont nommés pour une durée de 6 ans. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Par décision de cette même assemblée, le siège social de la société a été transféré du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.
Pour N.G.E. S.A., société anonyme holding
EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme
C. Day-Royemans / L. Heck
Vice-President

Référence de publication: 2007086143/1017/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05066. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070095514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Thierry Linster & Ivan Stupar Architectes, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 28, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 100.021.

Il résulte d'une décision prise par les associés qui le siège social a été transféré à l'adresse suivante:
28, rue Glesener L-1630 Luxembourg

Luxembourg, le 21 juin 2007.
FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES SC
Signature

Référence de publication: 2007086145/502/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10545. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070095545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Sagelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 111.522.

Extrait des résolutions adoptées en date du 10 mai 2007 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société

Le siège social de la société est transféré du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg

SAGELUX S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007086153/1211/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06874. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070095408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Optotec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 54.834.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 juin 2007 et du Conseil d'administration du 25 mai 2007:

- Le siège social de la société est changé au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg
- Le changement d'adresse de M^e Faltz et M^e Felgen au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007086148/263/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01343. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Mirano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 112.030.

Extrait des résolutions adoptées en date du 29 juin 2007 lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société

- Les démissions de M. Christophe Blondeau, de M. Gregory Ingram et de M. Romain Thillens de leur mandat d'administrateur de la Société ont été acceptées.

- La démission de HRT REVISION, S.à r.l. de son mandat de Commissaire aux Comptes de la Société a été acceptée.

- Messieurs Christian Bühlmann, expert comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, Thierry Triboulot, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973 et Alexandre Taskiran, expert comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, tous trois résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, ont été nommés administrateurs de la Société en leur remplacement, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

- La société TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2012

- Le siège de la société est transféré du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MIRANO S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007086159/1211/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06557. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Alpha I VC Sicar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 117.122.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung

Die Ordentliche Generalversammlung vom 22. Mai 2007 der ALPHA I VC SICAR S.A. hat folgende Beschlüsse gefasst:

...

Top 4. Zur Wahl des Verwaltungsrats stellen sich

- Herr Frank Endres (Vorsitzender)

- Freiherr André von Holtzapfel (Mitglied)

- Herr Dr. Gert Köhler (Mitglied)

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A. als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

...

Luxembourg, le 22. Mai 2007.

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

Für ALPHA I VC SICAR S.A.

V. Augsdörfer / T. Haselhorst

Référence de publication: 2007086496/1460/26.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08982. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Parkwood (Essen) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 129.868.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the fourteenth of May.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PARKWOOD EUROPE LLP, a limited liability partnership, with registered office at 5, Prince's Gate, London, SW7 1QJ, United Kingdom, here represented by Ms. Frédérique Davister, licenciée en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 17, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become members in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The purpose of the Company is also to invest in real estate property, either by means of purchase, exchange, or such other manner as well as the disposal, the administration, the development and the management of real estate property throughout Europe and to carry out any operation relating directly or indirectly thereto or which it may deem useful in the accomplishment and development of this object.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of PARKWOOD (ESSEN) S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least. The existing members shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among members. Inter vivos, they may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased member may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the members will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be members.

The managers are appointed by the general meeting of members which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in any circumstances by the sole signature of any manager

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature), cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 17. Each member may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. If the Company has only one member, such sole member exercises the powers granted to the general meeting of members under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the members. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be members, and which are appointed by the general meeting of members which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the members proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All of the five hundred (500) shares have been subscribed by PARKWOOD EUROPE LLP, aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand Euro (1,000.- EUR).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, PARKWOOD EUROPE LLP, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. The sole shareholder resolves to elect as managers of the company for an indefinite period:
 - Mr. Derek Lucie-Smith, with registered office at 5, Prince's Gate, London, SW7 1QJ, United Kingdom; and
 - Mr. John Lorimer, residing at 31, Albert Bridge Road, London SW11 4 PX, United Kingdom.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille et sept, le quatorze mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PARKWOOD EUROPE LLC, une limited liability partnership, avec siège social au 5 Prince's Gate, Londres, SW7 1 QJ, Royaume-Uni, ici représentée par Melle Frédérique Davister, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 17 avril 2007.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également investir dans des propriétés immobilières, soit par acquisition, échange ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation, l'administration, le développement et la gestion de propriétés immobilières à travers l'Europe et de réaliser toute opération liée directement ou indirectement ou qui utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de PARKWOOD (ESSEN) S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gestion. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature unique d'un seul gérant.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique, câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 21. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

L'intégralité des cinq cents (500) parts sociales a été souscrite par PARKWOOD EUROPE LLC, préqualifiée.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Décisions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,- EUR).

Résolutions

Et aussitôt PARKWOOD EUROPE LLC, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - Derek Lucie-Smith, avec adresse professionnelle au 5, Prince's Gate, Londres, SW7 1 QJ, Grande-Bretagne; et,
 - M. John Lorimer, résidant à 31, Albert Bridge Road, London SW11 4 PX, Grande-Bretagne.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le(s) comparant(s) a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Davister, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 16 mai 2007, REM/2007/1113. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007087913/5770/306.

(070097996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.